



Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997

19, rue de la Sorbonne
L'École, ses bâtiments, sa décoration

Christian HOTTIN

Mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr

Les locaux de l'École des chartes avant 1897

L'École des Chartes a longtemps cherché un bâtiment où s'établir durablement. Pendant près d'un siècle elle fut dans l'ombre de deux grandes institutions qui conservaient les principales sources de travail des chartistes et employaient un grand nombre d'entre eux après leur sortie de l'École : la Bibliothèque nationale et les Archives nationales. En 1821, lors de la création de l'École, faute de locaux particuliers, les cours furent donnés, selon les matières, dans l'une ou l'autre de ces institutions. Bien vite, seule la Bibliothèque Royale accueillit les chartistes. Recréée en 1829, l'École demeura rue de Richelieu, dans un logement étroit et peu commode. Par la réforme de 1846, Salvandy institua le brevet d'archiviste paléographe et attribua aux anciens élèves de l'École les postes des archives départementales ; il rapprocha matériellement l'institution du monde des archives en l'installant au Palais Soubise. Les locaux, qui dataient du XVIII^e siècle, étaient somptueux mais peu adaptés à leur nouvelle fonction. L'École s'installa ensuite, rue des Francs-Bourgeois, dans une bâtisse de médiocre apparence, où la lumière du jour ne pénétrait que chichement⁽¹⁾. C'est de cette époque que datent cependant les plus anciens éléments décoratifs conservés par l'établissement : le buste de Quicherat et la

(1) Voir : Samaran (Ch.), *Enfance et jeunesse d'un centenaire*, Paris, 1980, p. 42. Il évoque sa première impression défavorable : « *cour intérieure minable où l'herbe poussait entre les pavés...* ».

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
reproduction de la Jeanne d'Arc de Frémiet. Les dimensions modestes de ces oeuvres rendirent aisés leur déménagement et leur installation, en 1897, dans les bâtiments construits par Henri-Paul Nénot à la place de l'ancienne Sorbonne.

L'installation au 19, rue de la Sorbonne

La portion de la Sorbonne dévolue à l'École des Chartes devait, à l'origine, abriter la Faculté de Théologie Catholique. Cette dernière fut supprimée en 1885, avant que les actuels bâtiments de la rue de la Sorbonne ne remplaçassent les constructions de Lemercier. L'aménagement intérieur de l'édifice a donc été conçu spécialement pour l'École des Chartes, qui s'y installe en 1897. Extérieurement, rien ne distingue l'École des autres constructions de la Sorbonne. De même, sa décoration et son aménagement intérieur, tout en tenant compte de la spécificité des études faites en ces lieux, sont totalement solidaires des programmes de peintures et de sculptures menés dans le reste de l'édifice. Les ferronneries de l'escalier présentent un motif cher à Nénot, qui se retrouve ailleurs en Sorbonne et dans d'autres édifices de cet architecte, comme l'Institut Océanographique de la rue Saint-Jacques. Les inscriptions des frontons désignent des disciplines enseignées à l'École des Chartes (paléographie et diplomatique) mais ce procédé de *signalétique épistémologique* vaut également pour les Facultés des lettres et des sciences. Les peintures de Dumoulin et de Glaize font partie de la dernière tranche de décoration intérieure du palais universitaire : elles ont été commandées en même temps que celles qui ornent les amphithéâtres de la Faculté des Lettres, pour des sommes comparables et dans les mêmes conditions. Si la volonté de l'École est systématiquement prise en compte pour le choix des sujets traités (le directeur est consulté pour toute affaire concernant son institution), d'autres acteurs ont leur mot à dire : Nénot, l'architecte du bâtiment, désigne les artistes, Gréard, le vice-recteur, supervise le choix des sujets, la direction des Beaux-Arts formule, moins souvent qu'elle ne le désirerait, des jugements esthétiques sur les oeuvres en cours d'exécution. Ces décorations, à la différence du buste de Quicherat, ne sont pas voulues spontanément par l'École ; mais, en choisissant les thèmes traités, elle peut, à travers elles, affirmer sa spécificité. Du reste, ces décorations présentent une incontestable unité et un certain nombre de caractères communs.

Les locaux

En ce qui concerne les conditions d'existence matérielle de l'École, force est de reconnaître qu'elles

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
s'améliorent considérablement avec l'installation à la Sorbonne. Compte tenu du nombre très réduit des élèves, les locaux du 19, rue de la Sorbonne sont fort spacieux⁽²⁾. Les services du rectorat et l'agence de reconstruction de la Sorbonne ont régulièrement consulté Paul Meyer pour étudier avec lui l'aménagement des locaux. Il en résulte un ensemble mobilier et architectural fort original, totalement intégré dans l'ensemble des constructions de la Sorbonne mais se singularisant par certains détails qu'expliquent la destination des locaux. Il apparaît ainsi clairement que la profondeur exceptionnelle des tables de travail est justifiée par la nécessité de pouvoir juxtaposer les fac-similés et les cahiers des élèves. La bibliothèque répond aux exigences les plus modernes en la matière ; elle est conçue dès le départ comme une bibliothèque en libre accès, ceci afin de faciliter les recherches personnelles⁽³⁾.

Les décors

Dans leur grande majorité, les décors de l'École évoquent l'histoire de l'institution. On y chercherait vainement des figures allégoriques traduisant les aspirations de la communauté et assurant une fonction de projection vers l'avenir : rien ne montre les buts poursuivis par l'enseignement de l'École, aucune allégorie rassurante ne montre l'idéal à atteindre. Les éléments décoratifs présents à l'École rappellent toujours son passé. Ils illustrent plus particulièrement le thème des origines de l'établissement. Ce thème est envisagé de plusieurs manières et décrit, en fait, les différentes origines de l'École, auxquelles on accorde plus ou moins d'importance. La naissance officielle de l'École, en 1821, est évoquée discrètement, presque distraitemment, par un buste de Louis XVIII placé dans un renforcement du bureau du directeur. La réforme de 1846, qui déboucha sur la séance inaugurale présidée par Salvandy, ministre de l'Instruction Publique de la Monarchie de Juillet, peut être assimilée à une véritable seconde naissance pour l'institution : elle marque le début de son essor véritable, l'amorce de l'intérêt du public et le début de la renommée internationale ; simultanément elle correspond à une

(2) Ils le resteront pendant très longtemps, même si leurs utilisateurs, peut-être rendus délicats par tant de confort, ne tardèrent pas à se sentir à l'étroit : en 1932 un journaliste du *Figaro* visite l'École, la trouve bien conçue et d'une taille convenable pour le nombre des élèves. On ne peut que s'étonner avec lui de ces plaintes quand on connaît la situation actuelle de l'École des Chartes. Voir : Archives de l'École des Chartes, Carton n°91 « bâtiments de l'École », dossier « projets de déménagement de l'École des Chartes ».

(3) Le principe de la libre consultation des ouvrages est rare dans les établissements universitaires. L'École des chartes partage cette spécificité avec les Écoles normales supérieures.

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997

importante restructuration interne et à une amélioration très nette de la situation matérielle (locaux et personnel). Cette étape essentielle devait être illustrée par une vaste composition picturale. Mais la question des origines de l'institution dépasse de beaucoup celle de sa création administrative en tant qu'établissement d'enseignement supérieur : ici, plus que dans n'importe quelle grande institution, c'est l'héritage qui tient la première place dans le système de représentation de l'École. L'assimilation des chartistes aux mauristes érudits de l'Ancien Régime remonte à l'idée de fondation de l'École ; pendant cinquante ans, alors que l'image de l'École restait imprécise, cette dernière végétait sous les combles de la Bibliothèque Royale, l'*ascendance mauriste* fut utilisée comme point de repère pour donner un visage à une institution dépourvue d'identité. A la fin du siècle, alors que s'ouvre une ère de prospérité sans précédents pour l'École, la filiation avec les bénédictins de Saint-Maur est ouvertement revendiquée : l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, foyer le plus brillant de l'érudition française du Grand Siècle, séjour de Dom Mabillon, est représentée sur le mur de la salle de classe. La question de la fondation de l'École (1821, 1829 ou 1846 ?) et le problème posé par une naissance difficile sous la Restauration sont résolus par le rattachement des chartistes au glorieux passé des moines érudits, fondateurs des sciences historiques.

Les bustes et la statue de Jeanne d'Arc

Outre le buste de Louis XVIII, oeuvre anonyme qui est un dépôt des Musées Nationaux, l'École possède deux oeuvres se rattachant au souvenir de l'illustre érudit Jules Quicherat : son buste et une reproduction de la statue de Jeanne d'Arc due à Emmanuel Frémiet (1824-1910). Ces deux sculptures se trouvaient déjà à l'École avant 1897, elles ont donc été transférées dans les nouveaux locaux.

La commande de ce buste de Quicherat⁽⁴⁾ prit la suite d'une initiative de Louis Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon⁽⁵⁾. Louis Castan et Louis de Ronchaud avaient formé le projet d'honorer la mémoire de Quicherat en plaçant son buste à l'École des Chartes. Ils proposèrent pour ce travail Jean Petit (1819-1903), ami de l'historien et auteur d'un médaillon en marbre le représentant. Le modèle fut achevé en décembre 1882 et l'oeuvre définitive, approuvée en mars 1885 par un inspecteur des Beaux-Arts, fut livrée à

(4) Arch. nat., F 21 2104. Arrêté du 25 avril 1882.

(5) Arch. nat., F 21 2104. Lettre de Louis Castan au directeur des Beaux-Arts, datée du 12 avril 1882.

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
l'École des Chartes dans le courant de cette même année⁽⁶⁾. Jules Petit reçut 2 500 francs pour cette oeuvre

Par ses dimensions et son allure antiquisante, cette oeuvre se démarque nettement de la plupart des bustes exécutés pour peupler les nouveaux bâtiments universitaires édifiés sous la République. Jean Petit (1819-1903) était déjà bien âgé lors de cette commande : né au temps du néo-classicisme, il avait été l'élève de David d'Angers. Sans doute faut-il voir dans la formation de Jean Petit l'explication de ce torse nu, bombé, aux muscles saillants, de cette absence de toge professorale ou de costume bourgeois qui donnent à Quicherat la physionomie terrible d'un philosophe grec. Au demeurant, la ressemblance avec l'érudit ne laisse aucun doute, puisqu'elle fut confirmée par tous ceux qui examinèrent l'oeuvre avant sa mise en place : la famille, les professeurs et les élèves de l'École⁽⁷⁾, Montaiglon et Lasteyrie⁽⁸⁾. Jules Petit, déjà familier de la silhouette de Quicherat, semble avoir travaillé principalement à partir de ses souvenirs, en se remémorant les traits de son ami disparu.

Pour les élèves, le buste de Quicherat est le seul buste de toute l'École : celui de Louis XVIII, *caché* dans le bureau du directeur, n'est guère populaire. Sa situation et son allure sévère l'exposent à quelques familiarités de la part des élèves : en 1968, il fut affublé d'un nez de clown ; en 1994, il fut l'objet d'un éditorial benoîtement irrévérencieux dans le bulletin de l'association des élèves⁽⁹⁾. L'article évoque le vol du buste et son remplacement par une copie... Si le souvenir de Jules Quicherat ne fait plus partie de la mémoire vivante de l'École des Chartes, son buste figure au nombre des objets familiers, *apprivoisés*, par le personnel de l'École, objets auxquels on porte des témoignages d'attachement et de sympathie particuliers.

Quant à la statue de Jeanne d'Arc, cette modeste reproduction de l'oeuvre de Frémiet fut offerte à Jules Quicherat par ses élèves et amis. Elle se trouvait dans son bureau de directeur à l'École des Chartes, rue des Francs-Bourgeois. Quicherat semblait fort attaché à ce présent, si l'on en croit Léopold Delisle qui dit dans son

(6) Le modèle en plâtre de ce buste fut attribué à l'Académie de Besançon par arrêté du 30 mars 1885 (Arch. nat., F 21 2104. Dossier de commande du buste de Jules Quicherat à Jean Petit).

(7) Arch. nat., F 21 2104. Rapport de l'inspecteur des Beaux-Arts d'Escamps au ministre de l'Instruction Publique, daté du 8 décembre 1882.

(8) Arch. nat., F 21 2104. Lettre de Jean Petit au directeur de Beaux-Arts, datée du 8 mars 1883.

(9) Sordet (Y.), « L'édito du président », *Discipulorum Scholae Cartarum Miscellanea*, janvier-février 1994 p. 2 et 3. Il est fait mention de « *ce buste en hermès au maintien d'arcbonte et au torse d'aurige* ».

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
éloge funèbre de l'érudit :

Il aimait à reposer ses yeux sur l'image en bronze de la Vierge d'Orléans dont ses élèves et amis avaient tenu à orner son modeste cabinet⁽¹⁰⁾.

On est en droit de supposer qu'il formula le souhait de la laisser à cet emplacement après son départ. Montée sur son petit socle de bois, la statue fut installée dans le nouveau bureau du directeur en 1897 : c'est encore son emplacement aujourd'hui.

Par son travail d'édition⁽¹¹⁾, Quicherat aida à mieux connaître celle qui avant d'être une sainte, s'affirmait déjà comme une grande héroïne nationale. Après le désastre de 1870-1871, la Nation désorientée chercha dans son histoire des héros susceptibles d'aider à son redressement. La popularité de la Pucelle d'Orléans ne fit que croître. En ces temps de tensions entre laïcs et religieux, Jeanne d'Arc réunissait, au prix de quelques divergences d'interprétation, les faveurs des deux partis⁽¹²⁾. Trois statues de la Pucelle d'Orléans furent inaugurées à Paris sous la troisième République (Place des Pyramides, Place Saint-Augustin et Boulevard Saint-Marcel), mais celle de Frémiet reste la plus célèbre et est, à ce titre, la plus fréquemment reproduite. Le choix de cette image fort conventionnelle de la Pucelle (guerrière et victorieuse) n'est donc pas étonnant.

L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés *par Louis Dumoulin*

Louis Dumoulin (1860-1924) obtint la commande de cette oeuvre le 10 octobre 1894 pour la somme de 5 000 francs⁽¹³⁾. L'artiste était à la recherche d'un travail pour l'Etat et semble avoir été recommandé par Nénot pour obtenir une peinture dans la dernière tranche des travaux de décoration de la Sorbonne⁽¹⁴⁾. Le sujet

(10) Les obsèques de Jules Quicherat, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1882, t. 43, p. 155-164.

(11) Entre 1841 et 1849, il édita le *Procès et réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*. En 1850, parut son *Aperçu nouveau sur l'histoire de Jeanne d'Arc*.

(12) Voir : Amalvi (Ch.), *Les Héros de l'Histoire de France, recherche iconographique sur le panthéon scolaire de la troisième République*, Paris, 1979, 315 p.

(13) Arch. nat., F 21 2131.

(14) Arch. nat., F 21 2131. Lettre de Dumoulin à la direction des Beaux-Arts, datée du 13 juin 1894.

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997 fut désigné par Octave Gréard, qui avait consulté pour cela le directeur de l'École des Chartes. Le projet initial de Dumoulin était nettement plus ambitieux que l'oeuvre finalement exécutée puisqu'il s'agissait d'un triptyque. Le panneau central montrait les jardins de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Parmi des moines assemblés on reconnaissait Mabillon « *fondateur au XVIII^e siècle [sic] de la science des chartes [sic]* ». Le panneau de gauche montrait « *la porte de l'hôtel de Clisson, rue des Archives, où Napoléon installa l'École des Chartes lorsqu'il la créa [sic !]. Le factionnaire et le drapeau tricolore personnifient le régime issu de la Révolution* ». Enfin, « *le motif du panneau de droite est emprunté à Saint-Denis. La statue de Marie de Bourbon priant au-dessus des tombeaux des rois de France symbolise les siècles antérieurs à la Révolution sur lesquels portent principalement les recherches de l'École des Chartes* »⁽¹⁵⁾. Nénot ayant modifié la configuration de la salle de cours pour percer deux grandes portes dans le mur faisant face à la chaire, les panneaux latéraux, qui seuls avaient fait l'objet de critiques de la part des inspecteurs des Beaux-Arts, furent supprimés du programme. C'est l'inspecteur Roger-Ballu qui examina le travail achevé : grâce à son rapport élogieux⁽¹⁶⁾, l'oeuvre fut acceptée sans difficultés et marouflée peu après.

Artiste consciencieux, Louis Dumoulin ne brillait pas par ses connaissances historiques et son projet de triptyque est entaché de grossières erreurs : Mabillon n'appartient pas au XVIII^e siècle, Napoléon I^{er} ne fonda pas l'École des Chartes et la première implantation de cette institution fut la Bibliothèque royale... De toutes ces bévues il ne reste trace puisque le projet de départ fut simplifié et limité au panneau central. En supprimant le groupe de moines prévu à l'origine (à peine distingue-t-on une silhouette en robe noire devant une porte...) Dumoulin a pu donner une vue d'ensemble de l'abbaye. Force nous est de reconnaître qu'il a su bien utiliser ses talents d'observateur⁽¹⁷⁾. Les représentations de monuments et de paysages étaient du reste la spécialité de cet

(15) Arch. nat., F 21 2131. Ces trois citations sont tirées d'une lettre de Louis Dumoulin adressée au directeur des Beaux-Arts, datée du 18 décembre 1894.

(16) Arch. nat., F 21 2131, dossier de commande de l'oeuvre, rapport de l'inspecteur Roger-Ballu adressé au ministre de l'Instruction Publique, daté du 4 décembre 1899 : « *Le peintre a très heureusement conçu son sujet : il a reconstitué un coin pittoresque du vieux Paris d'après des données précises et donné une vue d'ensemble prise d'une hauteur voisine. L'abbaye, ses dépendances, sa chapelle aux clochetons inégaux, les plates-bandes du jardin aux buis taillés en arabesque, tout cela est représenté à l'automne dans la lumière déjà rose d'un premier crépuscule, et les branches d'arbres aux feuilles rougissantes donnent une note colorée à l'architecture sévère et interrompent la sécheresse des lignes* ».

(17) Nous n'avons pas fait de recherches au Cabinet des Estampes pour vérifier l'exactitude de la représentation faite par Dumoulin de Saint-Germain-des-Prés ; mais, d'après des reproductions de gravures, le travail de l'artiste semble tout à fait convenable.

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
artiste⁽¹⁸⁾. Cette valeur documentaire de l'oeuvre s'est affirmée avec le temps : le professeur d'archéologie médiévale ne manque jamais de montrer l'oeuvre de Dumoulin pour expliquer l'état ancien de l'église abbatiale⁽¹⁹⁾...

Projets avortés et décors inachevés

Pierre-Paul-Léon Glaize (1842-1932) obtint le 11 août 1894 la commande d'une peinture destinée à la salle des commissions de l'École des Chartes et devant s'intituler : *Séance d'inauguration de l'École des chartes présidée par Monsieur Salvandy, ministre de l'Instruction Publique, Le 5 mai 1847*⁽²⁰⁾. Le prix fut fixé à 5 000 francs. La liberté d'action de Glaize était des plus réduites et un tel sujet ne laissait que peu de place à l'initiative personnelle. Le travail se révéla médiocre : les croquis et esquisses étaient tout sauf convaincants ou encourageants⁽²¹⁾. En outre, Glaize contrevint à tous les règlements en faisant livrer sa toile à l'École sans attendre l'avis de l'inspecteur des Beaux-Arts Henry Havard. L'administration des Beaux-Arts prit prétexte de cette irrégularité pour renvoyer la toile à l'artiste et empêcher ainsi son marouflage. On ignore donc tout de la composition de cette oeuvre et de sa destinée.

Une frise décorative polychrome décorait à l'origine les murs de la grande salle de cours. Il n'en subsiste que des fragments. En revanche, un autre ensemble de peintures décoratives existe à l'École des Chartes : les parchemins peints qui décorent le plafond à caissons du bureau du directeur. Une lettre d'Emmanuel Cavaillé-Coll⁽²²⁾, datée du 3 décembre 1897 permet de situer leur exécution au second semestre de cette

(18) En témoigne la liste des achats de l'Etat le concernant : y figurent *Le temple de Miko*, *Le théâtre de Yokoama*, un ensemble de trois peintures symbolisant les anciennes provinces, et deux peintures décoratives représentant *Le Jura* et *L'Aude* (Arch. nat., F 21 4306. Dossier de Louis Dumoulin, liste récapitulative de ses commandes et achats).

(19) Signalons pour finir que, depuis juin 1996, deux gravures représentant Du Cange et dom Mabillon ornent l'escalier de l'École, preuve s'il en est que l'institution cherche décidément ses origines dans le monde érudit de l'Ancienne Société.

(20) Arch. nat., F 21 2135. Arrêté du 11 août 1894.

(21) Arch. nat., F 21 2135. Rapport de Henry Havard au ministre de l'Instruction publique, daté du 23 novembre 1895. Et Rapport de Henry Havard au ministre de l'Instruction Publique, daté du 18 juin 1896.

(22) Emmanuel Cavaillé-Coll est également l'auteur des peintures de la Galerie Gerson (passage public empruntant le tracé de l'ancienne rue Gerson entre la place de la Sorbonne et la rue Saint-Jacques). Ces compositions aux sujets scientifiques d'allure naïve et faisant songer aux planches des Larousse illustrés furent déposées dès 1901. Les étudiants de la Faculté des Sciences les avaient

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
année⁽²³⁾. Dans cette lettre adressée au directeur de l'École, le peintre demande quels sont les noms d'historiens et d'érudits à inscrire dans les seize caissons du plafond. Les noms ne furent jamais inscrits, aucune liste ne semble avoir été établie, mais les peintures subsistent dans un excellent état de conservation.

« *Fulget in gloria pretiosus sanguis eorum* »

Les plaques recevant les noms des archivistes paléographes morts pour la France furent installées à la suite des deux guerres mondiales dans la grande salle de cours de l'École, au-dessus de la chaire où se tient le professeur. Les deux cérémonies d'inauguration furent suivies de la publication d'une plaquette retraçant les différentes étapes de la journée et reproduisant les discours prononcés à cette occasion⁽²⁴⁾. Les conditions de commande de ces plaques sont mal connues et ne présentent du reste qu'un intérêt des plus médiocres. La citation à l'ordre de l'armée, mise en place en 1938, est une plaque en pierre de Comblanchien ; elle fut commandée au graveur et décorateur Emile Pézard et payée 800 F⁽²⁵⁾.

En revanche, la décision délibérée de placer ce monument au coeur de l'École, dans la grande salle, montre assez le désir de marquer les générations futures en leur montrant le sacrifice de leurs aînés. Les propos du président de la société de l'École des Chartes sont explicites :

Le monument que nous avons voulu placer ici, dans la salle principale des cours, centre véritable de la vie de l'École, et où se tiennent, chaque année, les soutenances de thèses, rappellera à toutes les générations qui se succéderont dans cette enceinte l'héroïque sacrifice de ceux des nôtres qui sont tombés pour le salut de la Patrie et pour la sainte cause du Droit. Nul ne franchira le seuil de la salle sans reposer ses regards sur cette inscription. Elle apparaîtra, sur la muraille, tout ensemble l'affirmation continue de notre

agrémentées de commentaires d'un humour douteux. Voir : Bonnerot (J.), *la Sorbonne*, Paris, 1927, p. 50-51.

(23) Archives de l'École des Chartes, Carton n°91, « bâtiments de l'École ».

(24) Après la Grande Guerre fut publié, comme dans bien d'autres grandes Écoles, un livre d'or : *L'École des chartes et la guerre, Livre d'or orné de cinquante et un portraits*, Paris, 1921, 167 p. Le compte-rendu de l'inauguration du monument commémoratif y est reproduit. En 1936, à l'occasion de la remise de la croix de la Légion d'honneur à l'École des Chartes, on publia : *Remise de la Croix de la Légion d'Honneur à l'École des Chartes*, Nogent-le-Rotrou, 1936, 16 p. Enfin, en 1946, fut publié : *Inauguration d'une plaque commémorative des archivistes paléographes victimes de la guerre, 1939-1945*, Nogent-le-Rotrou, 1946, 14 p.

(25) Archives de l'École des Chartes, carton n°91, « bâtiments de l'École ». Facture adressée par Emile Pézard au directeur de l'École, datée du 14 avril 1938.

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997

reconnaissance et de notre tendresse infinie à l'égard de nos morts, et comme un précepte, un symbole toujours présent de devoir et d'abnégation patriotique. Après de l'antique tableau noir, où nous avons vu, jeunes élèves, se dérouler tant de démonstrations savantes, se dressera désormais un autre tableau, celui qui dira les gloires de notre École, en présentant, par une simple énumération de noms, la plus belle page de son histoire⁽²⁶⁾.

Volonté de se souvenir et souci d'exemplarité : les deux fonctions essentielles d'un monument aux morts sont clairement exprimées dans cet extrait. Le second monument, celui de la guerre de 1939-1945, est naturellement placé à la suite du premier et présente les mêmes caractéristiques extérieures. Mais il entretient avec lui une filiation spirituelle, montrant que l'exemple des chartistes de 1914 a été compris par ceux de 1939, comme l'a bien dit Jacques Monfrin⁽²⁷⁾.

Conclusion

Depuis un siècle, les locaux de l'École des Chartes n'ont subi que fort peu de transformations. Certaines parties hautes, primitivement destinées à constituer un logement de fonction, ont été aménagées pour augmenter la superficie de la bibliothèque ; à partir de 1991 la petite salle de cours a été transformée pour faire place à des bureaux et à des rayonnages. Pour l'essentiel, l'École a conservé son aspect de jadis, et avec lui la totalité de sa décoration peinte et sculptée et l'intégralité de ses meubles. Un tel ensemble est extrêmement rare dans le patrimoine universitaire, et tout à fait exceptionnel si l'on ne considère que les décors et objets mobiliers des locaux destinés aux cours ou aux travaux personnels des étudiants⁽²⁸⁾. La longue stagnation des effectifs et un incontestable soin apporté à l'entretien des lieux, ainsi que le souci toujours présent de n'opérer des ajouts que

(26) *L'École des Chartes et la Guerre, livre d'or orné de cinquante et un portraits*, Paris, 1921, 167 p., p. 152-153.

(27) *Inauguration d'une plaque commémorative des archivistes paléographes et des élèves de l'École des Chartes morts victimes de la guerre, 1939-1945*, Nogent-le-Rotrou, 1946, 14 p., p. 7 : « Il faut l'avouer, nous avons peut-être trop pris l'habitude de voir sans la regarder cette plaque qui témoigne depuis plus de vingt-cinq ans du sacrifice de nos anciens. Pourtant, il n'en est pas un de nous, j'en suis sûr, qui, un jour ou l'autre, n'ait arrêté sa pensée, ne fût-ce qu'un instant, devant cette liste glorieuse. Nous nous étions dit, alors, combien ces morts étaient belles, et que ces hommes, sans doute, avaient eu la consolation, en tombant dans ces batailles victorieuses, d'espérer au moins que leur abnégation n'était pas inutile. Elle n'a cependant pas assuré la paix.

Et voici, qu'à leur tour, leurs fils sont tombés, et dans quelles circonstances ! ».

(28) Les espaces de réception dévolus aux manifestations prestigieuses ont généralement moins souffert que les amphithéâtres et les salles de lectures, menacés par l'afflux des étudiants et la banalisation des locaux.

Christian HOTTIN – L'École des chartes : ses bâtiments, sa décoration - 1997
dans le respect du contexte architectural et décoratif, semblent expliquer ce remarquable état de conservation⁽²⁹⁾.

En 1997, alors que deviennent probables un déménagement à brève échéance de l'établissement et l'installation des chartistes dans de plus vastes locaux (à la Bibliothèque nationale de France), la question de la préservation de cet ensemble unique se pose de façon préoccupante. On ne saurait se faire à l'idée, après tant d'actes de vandalisme inspirés par l'ignorance ou la précipitation (destruction de la bibliothèque de la Faculté de Droit, bouleversement des aménagements intérieurs de l'ancienne École Polytechnique, perte des fresques du réfectoire de l'École Centrale des Arts et Manufactures...), de voir disparaître à son tour ce témoignage plus que centenaire de l'architecture intérieure universitaire du siècle dernier⁽³⁰⁾.

Christian HOTTIN

Chef de la Mission ethnologie

Direction de l'architecture et du patrimoine

Ministère de la culture

Christian.hottin@culture.gouv.fr

Une version remaniée et illustrée de ce texte est parue dans :

“ Le 19, rue de la Sorbonne, l'École, ses bâtiments, sa décoration ”, *L'École nationale des Chartes, histoire de l'école depuis 1821*, Paris, G. Klopp, 1997, 326 p., p. 142-148.

(29) En outre, il convient de signaler que trois oeuvres ont été placées en dépôt à l'École des Chartes en juin 1996, opération qui n'a pas peu contribué à modifier l'aspect sévère et austère de l'escalier de cette institution :

* Guido Biasi (1933-1983), *Mémoire écologique contraste*, 1974, acrylique sur toile, 130x195.

* Erro (Gudmundur Gudmunsson, dit), *Paysage de la Révolution*, 1988, sérigraphie en couleur sur papier vélin d'Arches, 73x106,2. F.N.A.C. 88446 (97).

* Kugi Furodoi, *Naissance de la Liberté*, 1989, lithographie en couleur, 76x55,4. F.N.A.C. 89 113 (10).

(30) Nous tenons à remercier Sébastien Barret pour l'aide qu'il a bien voulu nous accorder lors de la rédaction de ce texte.